

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 61 (1988)
Heft: 6

Erratum

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teractions entre les différentes entités politiques composant la région genevoise (Genève, Vaud et la France voisine) et le nombre des problèmes qui doivent être traités à un niveau régional furent soulignés.

Deuxième constatation: l'accessibilité du centre ville et, par voie de conséquence, la question plus générale des transports, firent l'objet de nombreuses remarques. Cela n'est pas étonnant pour qui connaît la situation, aux heures de pointe, chaotique de la circulation à Genève et les graves atteintes à l'environnement dues aux voitures.

Troisième constatation: le développement futur du canton et le choix fondamental figurant dans le projet de concept de l'aménagement cantonal, à savoir la poursuite d'une croissance modérée à l'intérieur des zones à bâtir actuelles, a suscité nombre de commentaires. Les uns jugent l'option préconisée trop malthusienne et manquant de perspectives, les autres trouvent au contraire que l'urbanisation ne pourra être maîtrisée que par une politique plus restrictive dans le domaine des flux migratoires.

De manière souvent sous-jacente, on note cependant, dans la plupart des cas, une revendication pour un meilleur cadre de vie urbain, où l'homme ne serait pas contraint d'aller chercher à l'extérieur de la ville les espaces de délasserment qu'il devrait pouvoir trouver dans son quartier.

Une copie revue et corrigée pour la procédure d'approbation politique

Sur la base des enseignements qu'il fut possible de tirer de cette consultation, le projet de concept de l'aménagement cantonal a donc été complété et transmis au Conseil d'Etat. Non sans avoir à son tour procédé à quelques ajustements, celui-ci en a saisi le Grand Conseil qui l'a renvoyé, en automne 1987, en commission de développement, laquelle s'occupe d'ordinaire des questions ayant trait à l'aménagement du territoire. Les groupes parlementaires ont de ce fait l'occasion de proposer des amendements, et ce sera au Parlement cantonal d'approuver ce document en dernier lieu, sous forme de résolution, qui échappe au référendum, vraisemblablement cet automne, comme pour le plan directeur.

Au moment où la procédure conduisant à l'adoption du projet de concept touche à sa fin, il s'agit pour nous, au sein de l'administration cantonale, de faire une évaluation critique de cette expérience nouvelle, pour en tirer profit.

Le plus dur reste à faire

Pour conclure, relevons encore que même si tant le projet de concept que le plan directeur cantonal n'ont pas encore été adoptés par l'organe législatif de notre canton, la révision des plans d'affectation a déjà commencé. Cette deuxième étape réveille, comme on pouvait s'y attendre, bien des antagonismes, puisque ces plans sont contraignants, non seulement pour les autorités, mais aussi pour les particuliers, ce qui n'est pas le cas du plan directeur cantonal. Toujours pour ce dernier, et le concept le relève, cette situation ne sera pas exempte de conflits et de contradictions, sachant:

- que la zone «villas» est considérée comme surdimensionnée en regard d'une utilisation mesurée du sol (elle représente les 47% des zones à bâtir mais n'accueille que 10% de la population) et que des déclassements en zones plus denses seront rendus difficiles par les oppositions des propriétaires de villas environnantes et surtout par le marché foncier qui donne une valeur du prix du terrain «villa» plus élevé que celui d'immeubles d'habitation d'intérêt général;
- que la plupart des terrains situés en zone de développement urbain, réservée notamment aux grands immeubles d'habitation, sont occupés par d'anciennes villas; comme précédemment, le marché foncier rend ces opérations difficiles;
- qu'il existe des terrains près de (ou dans) l'agglomération, qui, bien que situés en zone agricole, sont propices à l'urbanisation.

On constate que la marge de manœuvre est restreinte et que les décisions politiques qui seront prises ces prochaines années permettront de réaliser un aménagement du territoire répondant aux besoins et aspirations de la population, notamment en matière d'habitat et de travail, par la mise à disposition de terrains pour des logements bon marché et des industries. Il en est de même pour les questions de protection de l'environnement et de la politique des transports. Ici, il conviendra d'aménager le territoire en cherchant une localisation adéquate des logements et des activités, amenant à une diminution des déplacements pendulaires. La question de la densité d'occupation du sol sera également au centre du débat, sachant qu'à Genève, ville la plus dense de Suisse, il faudra préserver et aménager les espaces publics et en réserver d'autres pour l'avenir.

*Direction de l'aménagement,
Raymond Schaffert, Bernard Trotter*

ERRATA

Un grand merci à l'attentionné lecteur qui a relevé une erreur de virgule dans l'article consacré aux zones d'avalanche. En effet, il faut lire à la page XVI du Cahier 1/88:

- a) 3 tonnes par m²
(au lieu de 30)
- b) 0,3 à 3 tonnes par m²
(au lieu de 3 à 30)
- c) 0,3 tonnes par m²
(au lieu de 3).

La rédaction

Bureau du groupe Suisse occidentale:

Simon Kohler, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Pierre Debrot, secrétaire
1a, Port-Roulant,
2003 Neuchâtel
Jacques Bregnard, trésorier
Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO:

Geneviève Calpini, rédactrice responsable
ASPA, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:

Michel Jaques, président
Membres:
Anne-Marie Betticher, Jacques Bregnard,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis, Raymond Schaffert

Rédaction «Habitation»:

François-Joseph Z'Graggen, rédacteur principal
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne, 1014 Lausanne
Tél. (021) 44 72 31

Administration et publicité:

Imprimeries Populaires, Lausanne
2, avenue de Tivoli, 1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41, Chèques postaux 10-6622